



Pré-inscriptions à  
l'école  
Enfants nés en 2016

**Du 14 janvier au 15 février  
2019**

**1- Pré-inscription administrative :**

La demande de pré-inscription se fait en Mairie aux heures d'ouverture, sur présentation du formulaire de pré-inscription disponible sur le site internet ou à l'accueil de la mairie et des pièces justificatives



**2 - Inscription pédagogique :** auprès de la Directrice de l'école, sur rendez-vous, sur présentation des documents suivants :

- l'imprimé de pré-inscription signé par Monsieur le Maire ou l'adjointe responsable des affaires scolaires. **Un délai d'une semaine est nécessaire entre le dépôt de votre dossier à la Mairie et le rendez-vous avec Madame la Directrice de l'école.**

- Carnet de santé de l'enfant



**3- Inscription définitive :** elle sera notifiée, par un courrier de la Mairie, entre le mois d'avril et juin

